

Mgr l'archevêque de Montréal assistait au trône et a donné l'absoute. M. l'abbé Joly, neveu du défunt, a chanté la messe. M. l'abbé Geoffroy, un autre neveu, remplissait les fonctions de diacre et M. l'abbé Carrière, du séminaire de Sainte-Thérèse, celles de sous-diacre. Il y avait dans le chœur un grand nombre de prêtres. L'église était remplie de fidèles, accourus pour rendre leurs derniers devoirs au vénérable prêtre qui avait été leur curé pendant plus de trente-trois ans. Près de quatre cents paroissiens, répondant au désir que leur avait exprimé M. Oimet leur curé actuel, ont témoigné leur reconnaissance et leur piété filiale en faisant la sainte communion.

Profession religieuse. — Vendredi, 23 août, Mgr l'archevêque de Montréal a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêtue à la maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste.

Les nouvelles professes sont Sœurs Ste-Marie Oscar, Sainte-Agnès des Anges, Ste-Marie Ditaline, Ste-Marie Egbert, St-Gabriel, St-Damase, St-Cassien, St-Zéphirin de Rome, Ste-Marie du Calvaire, Sœur Vézina, Sœur Gauvin et Sœur Dumais.

Dix postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation.

La messe a été célébrée par M. l'abbé P. F. O'Donnell, curé de l'église Notre-Dame du Bon-Conseil. M. l'abbé Chs. Laforce, chapelain des Sœurs Ste-Anne à Lachine, a donné le sermon de circonstance.

Ecoles du Manitoba. — Voici le langage que tenait dernièrement sir Adolphe Caron, à la Baie des Pères, comté de Pontiac.

« La question des écoles touche à sa solution définitive : d'ici le mois de janvier 1896, la législature du Manitoba l'aura réglée, ou bien alors, le gouvernement du Canada sera appelé à intervenir et à adopter la loi réparatrice que les ministres ont promise au pays.

« Tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts du Canada, font des vœux sincères pour qu'une aimable entente vienne faire disparaître l'agitation malsaine qui tourmente la nation. Et pour atteindre ce but, nous avons dû épuiser les ressources de la diplomatie.

« La loyauté constante des Canadiens-Français et des catholiques ne mérite pas le sort qu'on leur a fait à Manitoba. Jamais elle n'a fait défaut à la Couronne, et si la loyauté d'Ontario est